

Octobre 2022

Contribution UFE, Atelier PPE

Les capacités de production d'électricité d'origine nucléaire existantes et les enjeux associés

Maintenir, diversifier et renouveler le mix de production décarboné et compétitif

L'UFE souligne la nécessité de poursuivre la diversification du parc de production électrique, afin de « marcher sur deux jambes », les énergies renouvelables dont il convient d'accélérer le déploiement, et le nucléaire.

La programmation pluriannuelle de l'énergie en vigueur repose sur un doublement des énergies renouvelables en 2028 et la loi énergie climat de 2019 sur une part de nucléaire limitée à 50 % en 2035, ce qui se traduirait par la fermeture de 12 réacteurs nucléaires en plus de Fessenheim à cette échéance, à niveau de production équivalent à celui qui était anticipé pour 2035 au moment de la détermination de l'objectif.

A la suite du rapport demandé par le gouvernement au gestionnaire de réseau de transport d'électricité (RTE) et à l'Agence internationale de l'énergie (AIE) sur la faisabilité d'un mix électrique intégrant une forte proportion d'énergies renouvelables, publié en janvier 2021, et de l'étude « Futurs énergétiques 2050 » demandée à RTE sur les scénarios de mix électrique permettant d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, publiée en octobre 2021, et complétée en février 2022, le président de la République est revenu sur cet objectif dans son discours de Belfort du 10 février. Il a demandé « qu'aucun réacteur nucléaire en état de produire ne soit fermé à l'avenir sauf si des raisons de sûreté s'imposaient » et a chargé EDF, en lien avec l'Autorité de sûreté nucléaire « d'étudier les conditions de prolongation des réacteurs nucléaires existants au-delà de 50 ans ».

La prolongation du fonctionnement des réacteurs en service, accompagnée des programmes de maintenance sous contrôle de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, permet de réduire notre dépendance aux énergies fossiles et concourt ainsi, en parallèle du développement de la sobriété, de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, à faire face à l'augmentation de la demande d'électricité décarbonée pour atteindre la neutralité carbone et à maintenir une production d'électricité compétitive.

Recommandation UFE : dans la perspective de la prochaine loi quinquennale et tout en accélérant fortement le développement des renouvelables, (conformément aux objectifs de Fit for 55 et de REPowerEU et à leur déclinaison dans la loi française), acter la prolongation des centrales existantes lorsque les conditions sont réunies, en termes de sûreté nucléaire, de délais et de coût pour la collectivité. L'UFE recommande ainsi d'apporter à la PPE 2024-2033 et à la Loi Energie Climat les modifications suivantes :

- Supprimer dans le décret PPE l'objectif de fermeture de 14 réacteurs nucléaires d'ici 2035 ;
- Y inscrire l'objectif de prolongation, lorsque les conditions de sûreté, de délais et de coût pour la collectivité sont réunies, des réacteurs nucléaires existants au-delà de 50 ans ;

L'UFE préconise par ailleurs d'en tirer les conséquences quant à l'objectif d'atteindre une part du nucléaire au sein du mix électrique de 50% à l'horizon 2035 en considérant notamment la nécessaire accélération de l'électrification des usages afin de sortir des énergies fossiles.